

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 5 Décembre 2024 A 20H00 SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE, André-Gilles CHATAGNAT

Présents : FOEX Romain, HONCZARUK Gérald, MERLET Noémie, CHAUMONTET Denis, CHATAGNAT André-Gilles, MERY Luc, JACCAZ Yan, MANTILLERI Eric, PUZEL Jérémy, SUBLET Gaétan.

Excusés : /

Absents excusés : /

Mme MERLET Noémie est désignée secrétaire.

Ordre du jour :

- **Décision modificative : FPIC 2024**
- **Divers**

A 20h00, Monsieur le Maire, André-Gilles CHATAGNAT ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 7 Novembre 2024 est validé à l'unanimité.

1. Décision modificative : FPIC 2024

Monsieur le Maire informe les élus qu'une décision modificative est nécessaire pour la bonne tenue des comptes et suite à la notification préfectorale de la Haute-Savoie pour le FPIC 2024 (Fonds de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communes). Ce fond consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

En effet, la répartition du FPIC pour les communes membres comme Chaumont est supérieure aux provisions faites sur le budget primitif 2024 : la commune n'avait pas connaissance à l'élaboration du budget du montant à mandater soit 12 469 € au lieu de 9 200.00 €.

Ainsi, certains comptes doivent être mouvementés pour atteindre l'équilibre du chapitre 014 « Atténuations de produits » :

FONCTIONNEMENT

- En DF : chapitre 014 - compte 7392221 : + 3269 euros,
- En DF : chapitre 011 - compte 615221 : - 3269 euros

Après délibération, à l'unanimité, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention

- Le Conseil municipal accepte ces écritures et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les porter sur le budget principal.

2. Divers

❖ **Chaufferie Bois** : Création d'un budget annexe au 1^{er} janvier 2025

Monsieur le Maire informe les élus que le planning est lancé, via le Syane pour la mise en place d'une chaufferie bois à granules au chef-lieu. Il rappelle que la chaufferie couvrira quatre bâtiments publics à savoir :

- Bâtiment de l'auberge communale comportant un restaurant, une salle communale et 4 logements communaux,
- Bâtiment « Espérance » comportant des salles communales et une bibliothèque,
- Bâtiment de la mairie,
- Bâtiment communal au 212-226 ruelle du Pralet comportant 8 logements communaux.

L'activité liée à ce nouveau budget serait, pour la partie investissement, la mise en place d'une chaufferie bois à granules sous le bâtiment de l'auberge communale et pour la partie fonctionnement, la revente d'énergie au 13 locataires concernés ainsi que la refacturation des consommations calorifiques des locaux communaux au budget principal communal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2224-1 relatif aux services publics industriels et commerciaux (SPIC),

Vu les articles L. 2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales encadrant les modalités budgétaires et comptables des collectivités,

Vu les échanges avec la Trésorerie de Rumilly sur la gestion budgétaire de l'activité de la chaufferie bois à granules,

Considérant que la création d'un budget annexe pour la chaufferie bois permettra d'identifier et de suivre distinctement les opérations de recettes et de dépenses liées à cette activité,

Considérant que le budget annexe permettra d'assurer une transparence et une gestion autonome en conformité avec la réglementation applicable aux SPIC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention :

- Crée, à compter du 1er janvier 2025, un budget annexe intitulé "Chaufferie bois" pour la gestion des recettes et des dépenses relatives à l'activité du réseau de chaleur des bâtiments communaux situés au chef-lieu de la commune,
- Adopte la nomenclature comptable M4 pour ce budget annexe, conformément aux prescriptions en vigueur pour les services publics industriels et commerciaux,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ce budget annexe et à signer tous les documents afférents à cette décision.

Arrivée de Yan JACCAZ à 20h10

Arrivée de Gaétan SUBLET à 20h13

❖ **Décision modificative** : budget eau

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative est nécessaire pour finaliser les prélèvements d'emprunts 2024 suite à une erreur matérielle.

En effet, les écritures sont les suivantes :

M49

Fonctionnement

En DF : chapitre 66 - compte 66111 : + 76.58 euros

En DF : chapitre 011 – compte 61523 : - 76.58 euros

Après délibération, à l'unanimité, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention

Le Conseil municipal accepte ces écritures et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les porter sur le budget eau 2024.

❖ **Coupes d'affouages :**

Cinq lots ont été distribués le 24 novembre dernier lors de la délivrance des coupes.

❖ **Syndicat Intercommunal du Vuache :**

L'aide départementale 74 s'abaisse pour 2025 à 8.4% des dépenses prévisionnelles du syndicat au lieu de 66% en 2023. Pas de retour de la Région AURA dans le cadre de NATURA 2000.

❖ **Aménagement terrain communal :**

Suite à la réunion publique qui s'est tenue le jeudi 14 novembre 2024, les idées des habitants présents à cette réunion ont permis de revoir le projet et d'établir un nouveau plan.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h45, Mr le Maire lève la séance.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : le jeudi 9 janvier 2025

Joyeuses fêtes !